

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MÉGANTIC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEULAC-GARTHBY**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue vendredi le 22 novembre 2024, Centre des Loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby à 13 heures et 00 minute, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Johane Patenaude
Siège #2 - Jean-Guy Levasseur
Siège #3 - Lise Bernier
Siège #4 - Christina Pinard
Siège #5 - France Jutras
Siège #6 - Manon Jolin

Est/sont absents :

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Drolet. Madame Jessica Lacerte, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion et agit à titre de secrétaire de celle-ci. Madame Karine Rouleau assiste également à la présente séance à titre de secrétaire administrative.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire Gilles Drolet constate le quorum. La séance est ouverte par le mot de bienvenue de monsieur Drolet adressé à tous les conseillers(ères) et personnes présentes. La convocation a été faite selon les dispositions du Code municipal et dans les délais prescrits par celui-ci.

24-11-8253

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - Nomination d'une Directrice générale et greffière-trésorière par intérim
- 4 - Dépôt et adoption des comptes des mois de Septembre et d'Octobre 2024
- 5 - Résolution concernant l'achat d'une pelle-gratte pour le déneigement
- 6 - Pièce de contrôle pour le traitement de l'eau potable
- 7 - Achat pour l'entretien du système d'eau potable
- 8 - PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS CI-HAUTS MENTIONNÉS UNIQUEMENT
- 9 - LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} Johane Patenaude
Appuyé par M^{me} Lise Bernier

Il est résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- La modification du libellé du point 3 « Délégation de pouvoir » pour « Nomination d'une directrice générale et greffière-trésorière par intérim » ;

- Le retrait du point 4 « Demande de soutien au MAMH ».

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M^{me} Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras
M^{me} Manon Jolin

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

24-11-8254

3 - Nomination d'une Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général et greffier-trésorier actuel, M. Claude Lebel, est absent et n'occupera pas ses fonctions pour une durée indéterminée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer l'intérim de la direction générale pendant cette période d'absence ;

CONSIDÉRANT QUE les signataires autorisés du compte bancaire de la Municipalité doivent être modifiés pour pallier l'absence du directeur général et greffier-trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Jessica Lacerte est actuellement à l'emploi de la Municipalité à titre d'adjointe de direction.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} Lise Bernier
Appuyée par M^{me} France Jutras

Il est résolu,

QUE la Municipalité nomme M^{me} Jessica Lacerte pour agir à titre de Directrice générale et greffière-trésorière par intérim, pour une période indéterminée débutant le 22 novembre 2024 et se terminant lors du retour à temps plein dans ses fonctions du directeur général et greffier-trésorier, M. Claude Lebel ;

QUE M^{me} Jessica Lacerte exerce pour cette période les fonctions, responsabilités et devoirs d'un directeur général qui sont prévus par le *Code municipal du Québec*, ainsi que par les autres lois, règlements et usages applicables ;

QUE M^{me} Jessica Lacerte exerce également les fonctions de greffière-trésorière au sens dudit *Code* ainsi que des autres lois, règlements et usages applicables ;

QUE M^{me} Jessica Lacerte dispose, à titre de directrice générale par intérim, des pouvoirs délégués à la direction générale par le Conseil municipal dans le Règlement no.261-2023 intitulé *Délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure*

des contrats au directeur général et greffier-trésorier, directeur technique et aux (sic) gestionnaires des travaux publics ;

QUE M^{me} Jessica Lacerte soit rémunérée pour agir à titre de Directrice générale et greffière-trésorière par intérim, avec une majoration de 10 % et qu'elle bénéficie de ses autres conditions de travail habituelles ;

QUE M^{me} Jessica Lacerte soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires afin de permettre la gestion des effets bancaires de la Municipalité auprès de l'institution bancaire desservant la Municipalité ;

QUE M^{me} Jessica Lacerte soit nommée signataire du compte Accès D Affaires de la Municipalité auprès de la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs en remplacement de M. Claude Lebel ;

QUE M^{me} Karine Rouleau, greffière-trésorière adjointe, soit nommée signataire du compte Accès D Affaires de la Municipalité auprès de la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs comme substitut de M^{me} Lacerte ;

QUE soit transmis à la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs l'extrait de la résolution pour lui donner effet immédiat ;

QUE M^{me} Jessica Lacerte soit autorisée à signer les chèques pour la Municipalité, en remplacement de M. Claude Lebel ;

QUE M^{me} Jessica Lacerte soit autorisée, à titre de Directrice générale et greffière-trésorière, à être signataire autorisée pour et au nom de la Municipalité auprès de tous organismes bancaires, gouvernementaux et autres en lien avec la Municipalité, notamment pour les comptes de Revenu Québec et de l'Agence du Revenu du Canada ;

QUE M^{me} Jessica Lacerte soit nommée responsable des services électroniques et représentante autorisée de la Municipalité pour les services électroniques CLICSÉQR entreprise ;

QUE M^{me} Jessica Lacerte soit désignée « personne responsable » en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

M^{me} Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier
M^{me} France Jutras

Ont voté contre :

M^{me} Christina Pinard
M^{me} Manon Jolin

En faveur : 4

Contre : 2

Adoptée à majorité

24-11-8255

4 - Dépôt et adoption des comptes des mois de Septembre et d'Octobre 2024

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes a été déposée aux membres du Conseil avant la séance et qu'ils en ont pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} Lise Bernier
Appuyé par M^{me} France Jutras

Il est résolu,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

QUE la liste des comptes ayant été déposés aux membres du Conseil est approuvée au montant de 1 925 618,92 \$ et que le paiement des comptes à payer au montant de 897 742.62 \$ soient autorisés. En considérant le montant à retirer du décompte progressif, que le montant total des comptes de 547 378,24 \$ soient autorisés et payés.

Je, Jessica Lacerte, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, et Je, Karine Rouleau, greffière-trésorière adjointe, certifie qu'il y a les argents nécessaires pour payer ces comptes des mois de Septembre et d'Octobre 2024 pour un total de 547 378,24 \$.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

M^{me} Johane Patenaude
M^{me} Lise Bernier
M^{me} France Jutras
M. Gilles Drolet

Ont voté contre :

M^{me} Christina Pinard
M^{me} Manon Jolin
M. Jean-Guy Levasseur

En faveur : 4

Contre : 3

Adoptée à majorité, le maire ayant voté

24-11-8256

5 - Résolution concernant l'achat d'une pelle-gratte pour le déneigement

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été informé du besoin des travaux publics concernant l'achat d'une pelle-gratte pour un équipement ;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire des travaux publics, monsieur Raymi-James Forest, a exposé ce besoin lors d'un atelier de travail le 26 février 2024 et qu'il a démontré que la meilleure option et le meilleur prix pour ce type d'équipement, avec les disponibilités sur le marché au moment de l'achat, était la pelle-gratte neuve au montant de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a unanimement donné son aval pour effectuer cet achat lors de l'atelier de travail.

Sur proposition de M^{me} Lise Bernier
Appuyé par M^{me} France Jutras

Il est résolu,

QUE le Conseil entérine la décision rendue lors de l'atelier de travail du 26 février 2024.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M^{me} Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras

M^{me} Manon Jolin

En faveur : 5

Contre : 1

Adoptée à majorité

24-11-8257

6 - Pièce de contrôle pour le traitement de l'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit avoir un système pour le traitement de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement du système de contrôle est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour une (1) pièce de contrôle est de 1 952,40 \$ (installation non incluse dans le prix) et qu'il est nécessaire de s'en procurer quatre (4), ce qui totalise un montant total de 7 809,56 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} Lise Bernier
Appuyée par M^{me} Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE le Conseil municipal entérine et confirme l'acquisition des quatre (4) pièces de contrôle nécessaire au traitement de l'eau potable au montant total de 7 809,56 \$.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M^{me} Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard

M^{me} France Jutras
M^{me} Manon Jolin

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

24-11-8258

7 - Achat pour l'entretien du système d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit avoir un système pour le traitement de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien sur le système sont nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour les équipements requis pour le système d'eau potable totalise un montant total de 2 077,60 \$, selon la soumission de CHEM ACTION.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} Johane Patenaude
Appuyée par M^{me} France Jutras

Il est résolu,

QUE le Conseil municipal entérine et confirme la réalisation de l'acquisition des pièces nécessaires à l'entretien du système de l'eau potable au montant de 2 077,60 \$.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M^{me} Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras
M^{me} Manon Jolin

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**8 - PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS CI-HAUTS MENTIONNÉS
UNIQUEMENT**

Le maire et les conseillers répondent aux questions des citoyens présents.

24-11-8259

9 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M^{me} Johane Patenaude, appuyé par M^{me} France Jutras, il est résolu de lever la séance à 13 h 50.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

M^{me} Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras
M^{me} Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

Gilles Drolet
Maire

Jessica Lacerte
Directrice générale, greffière-trésorière par intérim

Je, Gilles Drolet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.